



**PRIME COMMUNALE POUR L'ACHAT DE MOBILIER EXTERIEUR POUR LES COMMERCES
IMPACTÉS DE MANIÈRE EXCEPTIONNELLE PAR LES TROIS CHANTIERS RÉGIONAUX**

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire doit être envoyé au plus tard le 23/11/2018 (la date de la facture faisant foi) à l'adresse suivante :

**Commune de Jette
Collège des Bourgmestre et Echevins
A l'attention du Service Vie Economique et Animations
Chaussée de Wemmel 100
1090 JETTE
Tél. : 02/423.13.09**

DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR :

Nom, prénom (personne physique) :
Dénomination sociale (personne morale) :
Adresse du commerce :
Adresse du siège social :
Téléphone :
E-mail :
N° d'entreprise :
N° Compte bancaire :
Ouvert au nom de* :

* Le détenteur du numéro de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.

DONNÉES RELATIVES AU MATÉRIEL ACHETÉ :

<u>MOBILIER</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>MATERIAU/COULEUR</u>
Tables		
Chaises		
Parasols		
Paravents (max. 2x2)		
Marquise		

DOCUMENTS À JOINDRE :

- Une copie de la facture détaillée d'achat au nom de l'acquéreur. Cette facture doit dater de 2018 ;
- La fiche descriptive du mobilier acheté / Photos

Je déclare avoir pris connaissance et accepte les modalités prévues dans le règlement prime du 25/04/2018 relatif à l'achat de mobilier extérieur pour les commerces impactés de manière exceptionnelle par les trois chantiers régionaux.

SPÉCIFICITÉS DU MOBILIER :

- **Un seul modèle** de mobilier sera accepté pour les 2 zones terrasses du même établissement ;
- **Marquise** : elle doit être rabattable, en toile noire avec un lettrage blanc. Toute publicité qui y serait apposée devrait également comporter un lettrage blanc;
- **Parasols** : ils sont en harmonie avec les marquises (en toile, dans les teintes blanches, noires, crèmes, grises) et comportent également un lettrage blanc pour la publicité;
- **Paravents**: ils doivent être amovibles (sur roulettes), d'une hauteur maximum de 1,50 m et d'une longueur maximum de 2 m et comportent également un lettrage blanc pour la publicité. Les paravents ne peuvent pas être munis de bacs à plantes;
- **Tables** : elles doivent être métalliques, en bois ou en plastique de qualité mais pas en verre et sans publicité ;
- **Chaises** : elles doivent être en cohérence avec le reste du mobilier terrasse et sans publicité.

Jette, le

Signature du demandeur :